

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Conseil d'administration du 3 juin 2019

Procès-verbal

Étaient présents : Dominique HASCHER, qui présidait la séance.

Mmes et MM. : Dominique CUSTOS, Marie-Bénédicte DESVALLON, Marie Anne GALLOT LE LORIER, Marie-Aimée LATOURNERIE, Didier LE PRADO, Thi My Hanh NGO FOLLIOT, Sylvaine POILLOT-PERUZZETTO, Pascal de VAREILLES-SOMMIÈRES, Nicolas CORNU THÉNARD et Emmanuelle BOUVIER.

S'étaient excusés : Mmes et MM. : Xavier BLANC-JOUVAN, Martine de BOISDEFFRE, Jean-Sébastien BORGHETTI, Jean-Marie BURGUBURU, Loïc CADIET, David CAPITANT, Béatrice CASTELLANE, Gustavo CERQUEIRA, Josseline de CLAUSADE, Bénédicte FAUVARQUE-COSSON, Jacques FOURVEL, Hugues FULCHIRON, Xavier LECARON, Joël MONÉGER, Emmanuel PIWNICA, Stéphanie REICHE-DE VIGAN, Bernard STIRN, Jean TARRADE.

1. Excuses

Le président présente les excuses des membres absents et remercie les membres présents.

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 28 novembre 2018

En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Admission des nouveaux membres

Le président indique qu'une vingtaine de candidats figurant en annexe sollicitent leur admission.

Dominique Hascher présente Mme Marie Malaurie-Vignal, professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, qui si elle est admise, travaillera plus particulièrement sur le droit de la mode. D'ailleurs, la mode est le thème retenu pour les prochaines rencontres franco-italiennes de la SLC qui auront lieu en Italie en 2020.

Les membres du Conseil d'administration donnent leur accord à l'admission de ces nouveaux membres.

4. Informations sur les activités de la Société de législation comparée

Les activités depuis le dernier conseil et celles à venir apparaissant dans l'ordre du jour (Annexe 1), le président ne revient que sur certaines d'entre elles.

M. Hascher passe la parole à Me Thi My Hanh Ngo Folliot. La section Vietnam a organisé en partenariat avec la Commission Vietnam du Barreau de Paris et l'Association pour la Coopération Juridique Europe Vietnam (ACJEV), un colloque sur *La médiation, des médiations : retour d'expériences en France, en Europe, au Vietnam et en Afrique* le 13 mai

2019. Cet évènement a été un grand succès, beaucoup de questions ont été posées. Un autre colloque aura lieu en fin d'année pour traiter de la médiation dans d'autres pays. Plusieurs demandes d'adhésion à la Société ont été reçues à la suite de ce colloque dont celle de M. Claude Blanchemaison, ancien Ambassadeur de France au Vietnam. Mme Marie Anne Gallot Le Lorier ajoute que de nombreux avocats étaient présents.

Les Rencontres franco-indiennes de Bangalore sur *Intelligence artificielle, propriété intellectuelle, véhicules autonomes, données personnelles* se sont déroulées les 25 et 26 février 2019. Le professeur Joël Monéger, Arthur Gaudron, Responsable de Projets à MINES ParisTech et Dominique Hascher sont intervenus lors de ces rencontres. Le premier jour la conférence s'est tenue devant des étudiants et des universitaires et le second devant des professionnels, avocats et représentants d'entreprises spécialistes de l'intelligence artificielle. Mme Sylvaine Poillot-Peruzzetto informe le Conseil que ces rencontres se poursuivront en 2020 en France en partenariat avec l'Université Paris-Dauphine. Le thème sera l'attractivité du droit.

Pascal de Vareilles-Sommières, président de la section *Droit international privé*, a profité de la présence en France du Professeur Dai Yokomizo pour organiser une conférence le 2 avril 2019 sur *Le droit international privé japonais : caractéristiques générales et problèmes contemporains*. Le professeur Yokomizo a fait une présentation de la réforme japonaise de droit international privé.

Une conférence sur le Japon avait déjà été donnée dans le cadre de la section *Droit de l'Arbitrage - ADR* le 4 mars 2019 par le Professeur Naoki Kanayama sur *L'état des lieux de l'arbitrage au Japon conférence avec intervenant japonais*. Des rencontres franco-japonaises sont prévues les 15-21 septembre 2019 à Tokyo sur *La balance des intérêts*. Mmes Dominique Custos et Sylvaine Poillot-Peruzzetto, MM. Dominique Hascher et Nicolas Cornu Thénard interviendront. M. Guy Canivet ne pouvant malheureusement pas participer à ces rencontres, Mme Nicole Maestracci, membre du Conseil constitutionnel, a confirmé sa présence.

Me Marie-Bénédicte Desvallon, présidente de la section *Droit de l'Animal*, organise avec l'Association des juristes franco-britanniques, un colloque sur *L'homme, roi des animaux ? Animaux, droit & société*, le 11 octobre 2019 qui abordera plusieurs thèmes : le transport, le statut juridique de l'animal, l'accès à la justice... La SLC et l'AJFB ont rencontré le Sénateur Arnaud Bazin, vétérinaire, qui a accueilli favorablement ce projet et accepté d'accueillir cet évènement au Sénat. Les actes des rencontres franco-italiennes des 21 et 22 septembre 2018 sur le droit des animaux seront présentés à cette occasion.

Nicolas Cornu Thénard revient sur le partenariat avec Lexbase évoqué lors du dernier Conseil d'administration. Lexbase a conçu une radio en ligne et propose d'enregistrer des conférences de la SLC et de les diffuser sur Lexradio. Chaque section pourra choisir, suivant les conférences, s'il y aura lieu à un enregistrement. La retransmission se fera à titre gratuit et sera ouverte à tous sur le site de Lexbase et sur celui de la SLC. Me Marie-Bénédicte Desvallon s'inquiète de savoir si cela ne portera pas préjudice aux publications. Marie Anne Gallot le Lorier pense au contraire que cela valorisera les publications et la SLC.

Mme Sylvaine Poillot-Peruzzetto rappelle qu'en même temps que la réunion du Conseil, une rencontre de la section *Droit des contrats* en partenariat avec l'Université Paris Nanterre se déroule sur *La responsabilité des contractants à l'égard des tiers. Étude de droit comparé*.

5. La vie des sections

Daniel Guyot, avocat honoraire au Barreau de Paris, ancien vice-président au Tribunal de grande instance de Paris, président de la section *Russie et Europe de l'Est hors UE*, a informé Dominique Hascher qu'il ne souhaitait plus continuer à assurer ses responsabilités. Dominique Hascher propose au Conseil de nommer pour lui succéder Mme Estelle Fohrer-Dedeurwaerder, Maître de conférences à l'Université Toulouse 1 Capitole, membre de la SLC. Mme Estelle Fohrer-Dedeurwaerder a déjà organisé en 2018 plusieurs conférences dans le cadre de la section. Mme Sylvaine Poillot-Peruzzetto ajoute qu'elle dirige un double diplôme franco-russe à Toulouse et qu'elle est en relation avec Benjamin Danlos, Magistrat de liaison en Russie, ce qui pourrait contribuer à enrichir les activités de la section.

Michel Lascombe, professeur de droit public à l'IEP de Lille, président de la section *Droit public financier* ne souhaite plus continuer à assurer la présidence de la section. Dominique Hascher présente pour lui succéder de M. Aurélien Baudu, professeur de droit public à l'Université de Lille 2, membre de la SLC, et déjà investi dans la direction de cette section.

La SLC s'efforce de redéployer ses activités en Asie. Nicolas Cornu Thénard propose la création d'une section *Japon* qui serait présidée par M. Julien Boudon, professeur de droit public à l'Université de Reims et doyen de la Faculté de droit et de science politique, membre de la SLC. La Société organise déjà régulièrement des rencontres bilatérales avec le Japon et des conférences de juristes Japonais. La création d'une section permettrait de renforcer les liens de la Société de législation comparée avec le Japon et de proposer des manifestations suivant un rythme plus soutenu.

Nicolas Cornu Thénard propose la création d'une section *Comparatisme historique et histoire du droit comparé*. Aux origines de la Société de législation comparée, comparatismes géographique et historique étaient très liés, puis ces liens se sont distendus. Pourtant l'histoire du droit comparé est aujourd'hui une discipline vivace en histoire du droit et il en va de même du comparatisme historique, dont la revue *Tribonien* apparaît comme l'un des moteurs. Plusieurs autres publications à venir correspondent également à cette perspective, à l'image du prochain livre de Sir Michael Tugendhat sur *Les droits du genre humain : la liberté en France et en Angleterre*. La création de cette section permettrait d'ouvrir la SLC à des historiens du droit qui pourraient devenir membres.

Nicolas Cornu Thénard interroge le Conseil sur la constitution en France de comités locaux de la SLC prévu par l'article 14 des statuts. Cela soulignerait que les activités de la Société ne sont pas exclusivement parisiennes ou à l'étranger. Des comités pourraient être créés à Lyon, Strasbourg ou encore Toulouse d'après les informations recueillies. Sylvaine Poillot-Peruzzetto est très favorable à cette proposition qui permettrait l'organisation de manifestations et susciterait plus d'initiatives.

Marie-Aimée Latournerie préférerait commencer par une collaboration sans aller jusqu'à la création d'un comité local pour éviter une organisation trop lourde. Marie Anne Gallot Le Lorier propose de sonder dans un premier temps les avocats, magistrats et professionnels intéressés dans chaque ville. Le Conseil décide que si les expériences sont concluantes, la création de tels comités pourra venir ensuite.

Ces propositions sont acceptées par le Conseil.

6. Publications

L'ouvrage *La réforme du droit français des contrats – regards comparatistes*, dirigé par Bénédicte Fauvarque-Cosson et Guillaume Wicker vient de paraître. La SLC a été très en retard dans ses publications par manque de personnel, ne publiant plus que six ouvrages, ce qui a

une conséquence sur les revenus de la SLC. Depuis l'arrivée de Nicolas Cornu Thénard, la Société a pu reprendre ce secteur d'activités. Dix ouvrages devraient paraître cette année, ce qui rapprocherait le nombre des publications du niveau atteint autrefois. D'ici la fin du mois de juin, trois ou quatre ouvrages devraient être publiés et trois en juillet. Nicolas Cornu Thénard précise que trois personnes vont pouvoir travailler aux publications avec des contrats extérieurs. Des ventes promotionnelles sont prévues. Parallèlement, il ne reste qu'un élément technique à résoudre pour pouvoir vendre en ligne les articles d'ouvrages à l'unité.

7. Questions administratives et financières

Le président présente le budget prévisionnel de la SLC. Par rapport à l'année dernière, une baisse du déficit est prévue grâce à une économie d'ordre général, l'augmentation de la cotisation et une hausse des subventions. Il est désormais demandé systématiquement un financement pour la publication d'un ouvrage. Nicolas Cornu Thénard informe le Conseil que la SLC pourra compter sur le soutien des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation et du Barreau de Paris comme les années précédentes. Marie Anne Gallot Le Lorier propose d'associer les commissions ouvertes du barreau de Paris aux événements de la Société et faire ainsi des opérations communes qui pourraient avoir un intérêt pour les avocats. Il est proposé également de se tourner vers le Conseil national des barreaux. Me Marie-Bénédicte Desvallons pense que la Délégation des barreaux de France pourrait aussi être intéressée. Me Thi My Hanh Ngo Folliot propose quant à elle de se tourner vers le Conseil des barreaux européens.

8. 150^{ème} anniversaire de la SLC

Nicolas Cornu Thénard évoque les préparatifs en vue des 150 ans de la Société. Un ouvrage est en préparation, consacré à l'histoire de la Société de législation comparée, en partenariat avec le professeur Sylvain Soleil, spécialiste d'histoire du droit comparé, et Stéphanie Reiche-de Vigan, présidente de la section *Climat, ressources naturelles & énergie*. Le livre sera conçu sur deux niveaux. Une trame générale présentera l'histoire de la SLC à travers plusieurs problématiques essentielles qui rendent compte de son évolution, depuis 1869. Neuf contributions sont prévues, qui constitueront la colonne vertébrale de l'ouvrage. Au sein de ces chapitres seront insérées des notices, qui constitueront le second niveau. Ces textes plus courts seront consacrés à des personnalités essentielles de la Société, des événements, des outils ou encore des lieux qui ont eu une importance significative pour l'histoire de la SLC. Un appel aux membres a été lancé au mois de mai pour les inviter à participer à ce projet. Plusieurs réponses ont été reçues et une liste de sujets qui pourraient être traités, établie.

Plusieurs questions sont soulevées par un sujet proposé par Marie-Aimée Latournerie. La SLC est une association de droit comparé et aucune recherche n'a été faite sur l'apport des juristes étrangers aux activités de la Société. Nicolas Cornu Thénard propose une expression plus restreinte de ce projet en le limitant aux juristes étrangers membres de la SLC tout en proposant une sociologie historique de l'association. Pour Sylvaine Poillot-Peruzzetto, cette recherche pourrait être présentée sous forme de tableaux avec quelques commentaires.

Le colloque des 150 ans se tiendra en décembre 2019. Des pourparlers sont en cours pour l'organiser à l'Institut de France. À cette occasion, sera remis le prix du concours de droit comparé. L'assemblée générale sera organisée à la suite du colloque.

9. Questions diverses

Le professeur Dominique Custos soulève la question qui s'est présentée lors du dernier Congrès de l'Académie internationale de droit comparé de Fukuoka en juillet 2018, celle de la baisse de la représentation des intervenants français aux différents évènements. Mme Custos se demande comment sont choisis les contributeurs au Congrès. Le président Hascher précise que c'est le Centre français de droit comparé qui en a la charge et que la SLC ne fait que publier les rapports français dans un numéro spécial de la *Revue internationale de droit comparé*.

Le président remercie les membres du Conseil de leur présence.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

